

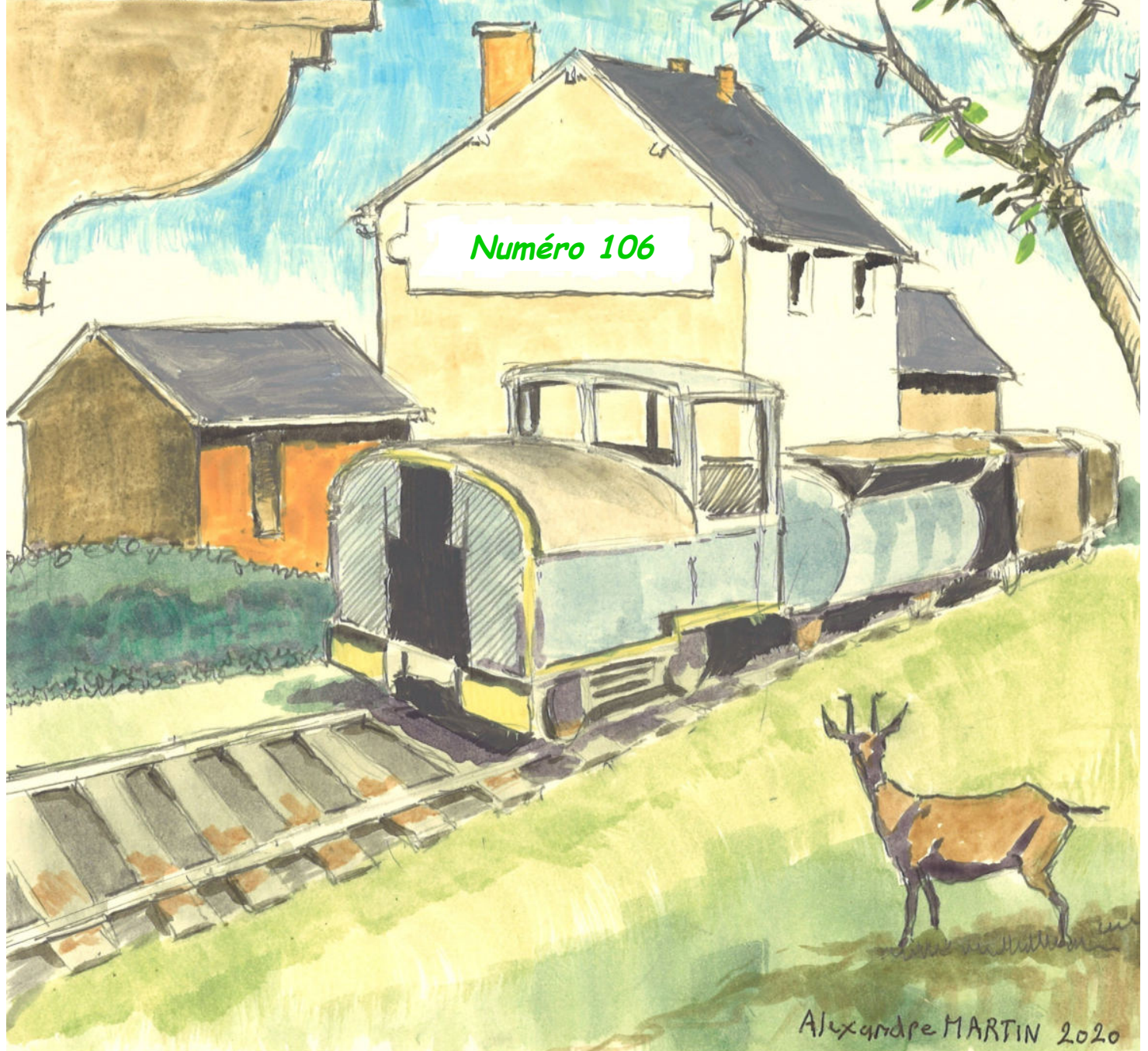
LE CARILLON

D'HEUGNES



Printemps 2022

Numéro 106



Alexandre MARTIN 2020

SOMMAIRE

Mot du Maire	p. 2
Conseils Municipaux	p. 4
Associations	p. 7
Photo Mystère	p. 10
Élection présidentielle	p. 11
Élections législatives	p. 11
A noter	p. 12
Atelier informatique	p. 14
Dons pour l'Ukraine	p. 14
Quoi de neuf ?	p. 14
Repas Insolent	p. 15
Informations diverses	p. 16
État civil	p. 16



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections législatives de 2022 ?

N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour les élections législatives, vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Service-Public.fr vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

La Mairie sera fermée
du 26 au 30 mai inclus et
du 10 au 17 juillet inclus

Comité de rédaction :

Philippe Kocher, Fanny Béunza, Noëlle Cugnière,
Ginette Labecot, Nadine Maerten, Laure Parola-
Daniel, Martin Parola-Daniel, Claude Rouget,
Bernard Schacre, Muriel Wallet.

Mot du Maire

Le printemps est là, les températures sont un peu plus clémentes et le moral est meilleur. La pandémie n'est pas encore derrière nous mais elle semble moins virulente ces derniers temps. Cependant restons vigilants !

Nos abeilles ont passé l'hiver sans encombre ! Elles ont vécu sur leur réserve et les trois ruches sont en forme. Merci à Frédérique pour tout ce qu'elle fait de bénéfique pour notre rucher.

Moment important en ce début d'année dans le village : Annie et Thierry ont rouvert leur auberge le mardi 08 février après deux ans d'inactivité due à la pandémie et un important problème de santé pour Thierry. Nous souhaitons à nos deux aubergistes une bonne reprise et plein de bonnes choses pour l'avenir.

Vous n'êtes plus sans savoir que nous cherchons à maintenir et à développer le petit marché alimentaire qui se tient les premier et troisième samedis matins du mois. En plus de notre boulangerie-pâtisserie, vous pouvez vous ravitailler en épicerie avec « *Mimi, épicerie ambulante* » et « *la ferme d'Estelle* », vente de viande de porc et un peu de bœuf. Notre volonté est de poursuivre le développement de ce service à la population. Petit marché deviendra-t-il grand ?

Encore une bonne nouvelle, cette fois-ci concernant la téléphonie mobile. En janvier 2018, les opérateurs de téléphonie mobile ont signé un accord historique avec l'Etat (programme new deal) et ainsi confirmé leur engagement à améliorer significativement la couverture de tous les territoires. Notre département en a retenu 7 à équiper, dont le nôtre, pour l'année 2022. La zone à couvrir en 4G représente une circonférence comprenant le Gardon Frit, La Grande Duranderie, La Petite Duranderie, Le Féronçais, La Pyramide, La Blanchardière, Le Carroir, La Boulinière...

Le pylône devrait être installé sur une terre communale, dans un délai maximum de 24 mois, le long de la D17 à équidistance entre La Pyramide et le carrefour D11/D17. L'opérateur retenu pour l'installation de ce pylône est Bouygues télécom et les quatre opérateurs y poseront leurs équipements, à savoir Orange, SFR, Free et Bouygues télécom.

Le Fonds d'Action Rural 2022 (FAR) nous a accordé une aide financière de 12 897 € correspondant à 72,52 % du montant HT pour le remplacement et l'achat d'un micro-tracteur et d'une tondeuse trois points. Merci au Conseil Départemental pour son aide.

Lors de sa dernière réunion du 24 février dernier, les membres du Comité des fêtes ont décidé de la reprise de leurs activités (après deux ans d'interruption pour cause de pandémie) et en particulier des festivités de la mi-août : Grand Prix Fenioux le 14 et le 15, fête foraine toute la journée, cavalcade, balade théâtralisée de madame Fenêtre dans le centre bourg et feu d'artifice en soirée. Que c'est bon de retrouver notre village vivant, actif, dynamique !

En attendant l'été, venez nombreux écouter et applaudir les chorales « Vent d'Avril » et celle de Levroux qui donneront un concert sous le kiosque le samedi 14 mai 2022 à 14h30, vous pourrez participer aux randonnées pédestres d'Heugnes organisées par le Comité des fêtes sous l'égide de l'UFOLEP le dimanche 29 mai 2022. Une semaine plus tard, se déroulera notre foire de Pentecôte sur et autour de la place Saint-Martin : brocante, vente de produits alimentaires, de plants maraîchers et floraux, de matériels de motoculture et de véhicules d'occasion.

Et n'oubliez pas la fête de la musique le mardi 21 juin, jour de l'été, organisée par nos amis Fanny, Alain et Jean-Marc et autres musiciens et chanteurs amateurs !

Comme prévu, l'initiation au numérique a démarré le 11 janvier dernier pour 9 puis 8 personnes à raison d'une séance par semaine le mardi après-midi. L'atelier est encadré par Nicolas, animateur numérique de la Fédération départementale « Familles rurales ». Les personnes ont appris à utiliser la tablette et pourront à la rentrée de septembre poursuivre leur formation sur ordinateur portable. Cette initiation est venue s'ajouter à celle dispensée par Cyril, animateur et responsable de l'Espace numérique du Hameau de Gâtines dépendant de la CCEV, chaque jeudi après-midi pour 5 puis 4 personnes.

Si vous êtes intéressé pour vous initier, vous former à l'informatique, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Et puis pour terminer, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 06 mai 2022 en prévision des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Les membres de l'équipe municipale restent à votre écoute, n'hésitez pas à les joindre en cas de nécessité. Portez vous bien, prenez soin de vous.

Le Maire

Philippe KOCHER

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2022

DEBAT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Monsieur le Maire présente aux conseillers les termes de l'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, qui vient renforcer la participation des employeurs publics à la protection sociale des agents en rapprochant les pratiques au sein de la fonction publique de celles existantes dans le secteur privé. Elle prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de garanties de maintien de salaire des agents (au plus tard en 2025 à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence) et aux mutuelles au plus tard en 2026 (à 50% minimum d'un montant de référence).

La commune prévoit d'adopter le calendrier imposé par la loi et se rapprochera du CDG36 pour l'étude d'une mutualisation du contrat de santé et du maintien de salaire.

vote à l'unanimité (contre : 0 / abstention : 0 / pour : 11)

EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DU PATRIMOINE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de faire procéder à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude préalable de la restauration de l'église.

Il informe que la commune peut prétendre à une subvention du fonds du patrimoine à hauteur de 35 % du montant HT de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'établir une demande au titre du fonds du patrimoine
- AUTORISE le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier
- VALIDE le plan de financement suivant :

	Montants en € HT	%
Fonds du Patrimoine	5 534.61 €	35 %
Fonds propres	10 278.56 €	65 %
Total	15 813.17 €	100 %

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT (STATION D'EPURATION ET POSTES DE RELEVEMENT).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en 2019, une convention d'assistance technique avait été signée avec la SAUR, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, pour la somme de 1 798 €.

Les prestations attendues n'ayant pas été réalisées, la mairie a dénoncé cette convention.

Il présente au Conseil Municipal la nouvelle convention d'assistance de la SAUR d'un montant de 1 300 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime :

- **Accepte** la présente convention pour un montant forfaitaire annuel H.T. de **1 300 €**, somme révisable chaque année.
- **Autorise** le Maire à signer la présente convention.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2022.

Article 2 : Un financement sur la base de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifié sur notre territoire est approuvé soit 9.10 €.

FORMATION DE 200 MEDECINS SUPPLEMENTAIRES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre « appel au Premier Ministre » .

Lettre disponible sur le site internet de la commune : heugnes.fr

Le Conseil Municipal soutient unanimement cette demande d'audience au Premier Ministre concernant ces sujets d'une importance vitale pour notre région.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie par le Conseil Départemental sur le RD 8a :

Des travaux de renforcement de chaussée sont prévus dans le courant de cette année, sur la RD 8a, entre Heugnes et Ecueillé pour la somme de 89 000 € HT.

Du nouveau au Centre de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers :

Deux nouvelles recrues féminines

La Lieutenante Laure PAROLA-DANIEL devient la première Cheffe de Centre d'un CPI dans le département : Félicitations de l'Equipe Municipale !

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

REDEVANCE DUE PAR ORANGE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -2022

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les tarifs autorisés relatifs à la redevance due par Orange pour les infrastructures implantées sur les voies communales, en application du décret n° 97-683 du 30 mai 1997.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, Orange est redevable de la somme de 1 046.68 euros pour l'année 2022.

VOTE DES DIFFERENTS COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2021 du budget principal, du commerce multiple rural, de la boulangerie et de l'assainissement.

VOTE DES DIFFERENTS COMPTES DE GESTION 2021

Approbation du compte de gestion 2021 - Budget Principal et budgets annexes : assainissement, boulangerie, et commerce.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que toutes les opérations sont exactes,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'ensemble de l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu que la taxe d'habitation est supprimée, il n'est plus nécessaire de délibérer sur son taux. Compte tenu que la suppression du produit de la TH est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le taux de référence 2022 de TFPB sera égal à la somme du taux communal (19.18%) et du taux départemental de TFPB de 2022 (16,21%) dans le respect des règles de plafonnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter, à l'unanimité, le maintien des taux des deux taxes pour l'exercice 2022 comme suit.

- Taxe foncière (bâti) : 35.39 % (part communale à 19.18 % + part départementale à 16.21 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 36 %

VOTE DES DIFFERENTS BUDGETS 2022

Budget principal

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget 2022 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

- Fonctionnement : 422 712.80 €
- Investissement : 57 760.00 €

Budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget annexe 2022 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

- Fonctionnement : 30 422.00 €
- Investissement : 22 902.03 €

Budget annexe Boulangerie

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget annexe 2022 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Fonctionnement : 4 798.64 €
- Investissement : 34 839.30 €

Budget annexe Commerce Multi Rural

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget annexe 2022 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

- Fonctionnement: 23 898.95 €
- Investissement : 8 596.09 €

CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VOIRIE ET D'OUVRAGES D'ART ENTRE LA CCEV ET SES COMMUNES MEMBRES

Dans le cadre du redressement des finances de la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay, le conseil communautaire et l'ensemble des conseils municipaux ont décidé de revaloriser le montant du fonds de concours alloué pour la voirie de 10% à 25%, à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les ouvrages d'art.

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve la modification de la convention telle que présentée,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay et tout document relatif à ce dossier.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Associations	2021	2022
BIP TV	50	50
Amicale des Pêcheurs / Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers / Heugnes	0	300
Amicale du O'NAHON/ Comité des Fêtes	0	1600
Association de pêche l'Épinoche /Pellevoisin	50	50
Les Amis du Jeudi	0	0
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. Châteauroux	900	900
Association de Chasse de Heugnes	200	200
Association Vélo Club Châtillonnais	50	50
Coopérative Scolaire du RPI Pellevoisin/Heugnes	400	0
Souvenir Français	50	50
Ecurie Berrichonne	0	300
Paroisse Notre Dame de l'Alliance	100	100
Croix Rouge Valençay (exceptionnelle)	50	50
Amicale des Parents d'Elèves Heugnes/Pellevoisin	300	300
Famille Rurale la Ruche	490	0
		4 230

CONVENTION SATESE POUR LA PERIODE 2022-2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au SATESE (Service d'assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) du Département de l'Indre pour le suivi de sa station d'épuration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention,
- Autorise le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion à PanneauPocket

La commune d'Heugnes adhère à PanneauPocket pour la somme de 130 € annuels (via l'association des Maires ruraux de l'Indre). Cette application, gratuite pour les Heugnoises et Heugnois, leur permettra d'avoir toute information sur la vie communale et communautaire sur leur smartphone sans attendre le prochain carillon ou autre support d'information.

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Amicale du Ô Nahon

Le Comité des Fêtes se réjouit de vous annoncer que nos activités reprennent cette année.

Nous commencerons par la **randonnée du 29 mai 2022**, les inscriptions se feront de 7h à 9h à la Maison des associations. Puis la **brocante du 6 juin** : installation des brocanteurs sur la Place Saint Martin à partir de 6h, placés par l'équipe du Comité des fêtes.

Venez nombreux, nous vous attendons pour votre participation et bienvenue aux bonnes volontés pour nous aider.

Société Communale des chasseurs de Heugnes

La société communale des chasseurs de Heugnes présidée par Michel GOILIER a tenu une réunion de bureau le 18 mars 2022 afin de faire le bilan de la saison 2021/2022.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier montrent un bilan équilibré mais en diminution.

Nous avons donc décidé d'augmenter le tarif des cartes pour la saison prochaine qui sera à 110 €.

Tous les chasseurs, habitants permanents de la commune peuvent prétendre à une carte de sociétaire. Par contre, pour les jeunes chasseurs de la commune ayant obtenu le permis dans l'année, le tarif sera de 50 € et gratuit pour les sociétaires de plus de 80 ans ayant chassé l'année précédente.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec le président afin d'organiser la nouvelle saison. De plus, si des locataires de terres communales subissent des dégâts de nuisibles (sanglier, renard...), n'hésitez pas à informer la société communale des chasseurs au 06 83 33 59 04.

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 2 septembre 2022 à 19h30 à la maison des associations. PRÉSENCE OBLIGATOIRE de toutes les personnes intéressées car il sera procédé à la vente des cartes.

Le bureau se compose comme suit :

Président : Michel GOILIER ; 1^{er} Vice-président : Eric FORESTIER ; 2^{ème} Vice-président : Bernard GARNIER ; Secrétaire : Jérémy VOISIN ; Trésorier : Francis LAY ; Secrétaire Adjoint : Hervé DEPOND ; Trésorier Adjoint : Denis TOZZINI ; Membres : Loïc LEBREUIL et Michel RABIER.

Association Label Eloquence

La maison des associations transformée en théâtre

En octobre et février, l'association Label Eloquence a proposé aux enfants deux stages théâtre : c'est une dizaine de petits Heugnois pour chaque stage qui a oeuvré pendant cinq jours sur le spectacle qu'ils ont ensuite présenté aux parents ; cinq jours intenses pendant lesquels ils ont créé une histoire et les décors et accessoires. Devant le succès de ces expériences, deux stages seront proposés : un en juillet et l'autre en août.

Le 12 mars, l'association offrait au public, la première de : « On joue ou on joue pas », comédie de Fanny Béunza.

Cette pièce interprétée par Alain Davignon et Annie Frichet est un prétexte au rire et à la détente.

Pari gagné, les spectateurs sont venus nombreux et sont repartis avec le sourire aux lèvres.

Label Eloquence est une association Heugnoise dont le but est de proposer des activités culturelles.

A venir : Création d'une fresque réalisée à partir de vos dessins, photographies et poèmes sur le thème « ça c'est ma campagne ».

Vous pouvez dès à présent nous confier vos œuvres.

Le 21 juin, fête de la musique sous le kiosque. Musiciens et chanteurs pourront se produire en solo ou en groupe. Pour ceux qui souhaitent être accompagnés, quelques répétitions sont prévues.

Et enfin, pour le 15 août, tous les Heugnois qui le souhaitent sont les bienvenus pour la création d'un



spectacle de rue « les divagations de Mme Fenêtre », comédiens, figurants, couturières, bricoleurs, adultes ou enfants.

Pour toutes ces activités, une réunion aura lieu le 18 mai 2022 à 19h à la maison des associations.

Label Eloquence : 07 80 06 16 32 / 02 54 39 09 33 labeleloquence@outlook.fr

Amicale des parents d'élèves du RPI

CARNAVAL TOUT SOURIRE



Samedi 12 mars, l'Amicale des parents d'élèves avait donné rendez-vous à toutes les familles de l'école au kiosque de Heugnes pour fêter le Carnaval.

Ils sont venus nombreux, accompagnés de leurs parents ou grands-parents.

Ils étaient heureux sous leurs maquillages et déguisements. Sans masque, nous avons profité de leurs sourires : quelle joie !!!

Après le défilé dans les rues du village, nous avons brûlé Mr Carnaval et dansé autour du feu. Cette tradition symbolise la fin de l'hiver.

Puis de retour sur le champ de foire, nous nous sommes régalés des rousseroles préparées par Mr Couture, boulanger de la commune.

Cette fête a été une belle réussite grâce à l'implication des parents : chacun apportant sa petite pierre à l'édifice. Merci à tous !

Amicale des pêcheurs de Heugnes

Règlement intérieur (extraits)

Réunis à la Mairie de Heugnes le 3 mars 2022, les membres de l'Amicale des Pêcheurs de Heugnes ont établi le présent règlement pour la saison 2022 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits « Marchais de la Butte », de « l'Étang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

Article 1 : La pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus désignés durant la période du dimanche 10 avril 2022 au samedi 26 novembre 2022, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 8 heures à 21 heures. Du 1^{er} juillet au 24 septembre, la pêche est autorisée tous les jours sauf le lundi. De l'ouverture de la chasse au 27 novembre, la pêche est ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

Article 2 : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Messieurs **BONNEAU Jean-Claude** (8, rue de la Forge, 36180 HEUGNES), **ASSAILLY Jean** (15, route de Palluau, 36180 HEUGNES), ainsi qu'à l'**Auberge** de Heugnes, et à la **Boulangerie**. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'Amicale.

Article 3 : Le prix de la carte journalière est fixé à 5 € et autorise son titulaire à pêcher avec trois lignes. Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 €.

Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement.

Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec 1 ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Article 5 : Les prises sont limitées à SIX TANCHES et DEUX CARPES de PLUS DE 1.5 KG.

Les carpes amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journée de pêche. L'ouverture de la pêche aux brochets est fixée au 1^{er} juillet et la taille minimale de capture est fixée à 60 cm.

Les black-bass devront être remis à l'eau.

(Le règlement dans son intégralité est disponible sur les lieux de pêche.)

Amicale des Sapeurs Pompiers de Heugnes

Alerter, masser, défibriller

Le lieutenant Jean-Marc HEBERT, chef de centre des pompiers de Heugnes pendant 10 ans et formateur secours à personnes, conjointement avec les Sapeurs pompiers volontaires de Heugnes et la municipalité, vous propose d'appréhender l'utilisation d'un défibrillateur.

La formation : « alerter, masser, défibriller » s'adresse à chacun d'entre vous et permet d'expérimenter l'utilisation d'un défibrillateur et acquérir les compétences essentielles à la prise en charge d'une victime cardiaque.

Ces formations grand public d'une heure, se dérouleront à la caserne de Heugnes, le **jeudi 19 mai à 20h00** et le **samedi 25 juin à 18h00**.

Chaque formation sera gratuite et pourra accueillir une quinzaine de personnes.

Merci de vous pré-inscrire (à titre indicatif) sur les feuilles à disposition à la mairie.

Photo mystère ...

Solution du numéro 105 : Le Petit Bois Saint Père

Félicitations aux gagnants du numéro 105 : Céline Charloton, Bernard Garnier, Annick Passin, Françoise Prot, Bruno Duval et Jérôme Charny.

Merci pour votre participation.

Devinez le lieu, dans notre commune, où a été prise la photo mystère de notre Carillon.

Vous pouvez donner votre réponse sur l'adresse mail : heugnes.commicommu@gmail.com

La solution sera donnée dans le prochain numéro du Carillon avec les noms des premiers gagnants.



Résultats de l'élection présidentielle 2022 à Heugnes

Election présidentielle du 10 avril 2022

Inscrits : 292
 Votants : 249
 Blancs : 10
 Nuls : 1
 Exprimés : 238

Election présidentielle du 24 avril 2022

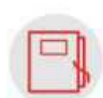
Inscrits : 291
 Votants : 249
 Blancs : 18
 Nuls : 5
 Exprimés : 226

Candidats	Voix au 1 ^{er} tour	Voix au 2 ^{ème} tour
ARTHAUD Nathalie	0	
ROUSSEL Fabien	6	
MACRON Emmanuel	65	104
LASSALLE Jean	9	
LE PEN Marine	83	122
ZEMMOUR Éric	24	
MELENCHON Jean-Luc	17	
HIDALGO Anne	8	
JADOT Yannick	2	
PECRESSE Valérie	17	
POUTOU Philippe	0	
DUPONT-AIGNAN Nicolas	7	

Élections Législatives

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Le rôle du député



Fait des propositions de loi
 (différent des projets de lois, émanant du gouvernement)



Examine des propositions et projets de lois au sein de sa commission et **dépose un amendement** (modification du texte)



Vote le texte, ensuite transmis au Sénat. Statue définitivement sur demande du Gouvernement si pas d'accord avec le Sénat après la «navette parlementaire»



Saisit le Conseil constitutionnel sur une loi déjà votée (59 députés minimum)



Interroge le gouvernement sur un sujet de politique générale
 (2 questions par semaine max.)



Examine l'action du gouvernement au sein de sa commission



Dépose une motion de censure
 (59 députés minimum), contraignant le gouvernement à démissionner si adoptée à la majorité absolue



Destitue le Président de la République
 (si accord des 2/3 du Parlement)



A noter

Cérémonie commémorative du 8 mai

Voici le détail du déroulement de la Cérémonie commémorative du 8 mai :

- 10h00 : Rassemblement à la Mairie.
- Dépôts de gerbes aux Monuments aux Morts (place et cimetière).
- Galette à l' Auberge de Heugnes.

Foire du Lundi de Pentecôte 6 Juin 2022



Brocante toute la journée

Marché le matin :

Marchands exposants :

Plants, miel, vins, asperges, boucherie,...

Emplacement gratuit.

Renseignements au 06.08.02.08.46 ou au 02.54.39.01.85

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux transports scolaires pourront le faire via le site : www.remi-centrevaldeloire.fr/ à compter du début juin 2022.

Les tarifs sont de 25 € par enfant (dans la limite de 50 € par représentant légal).

Pour les demandes de reconduction de carte de transport scolaire déposées **après la date limite, ce montant est majoré de 12 €** (dans la limite de 24 € par représentant légal).

Concours des maisons fleuries

Vous pouvez vous inscrire au concours des maisons fleuries 2022 jusqu'au 25 mai 2022.

*Les bulletins d'inscription seront à retirer à la mairie et à nous retourner signés et accompagnés obligatoirement de votre **RIB**.*

Calendrier : collecte des ordures ménagères

Vendredi 6 mai

Vendredi 3 juin

Vendredi 1er juillet

Vendredi 20 mai

Vendredi 17 juin

Samedi 16 juillet

Les bacs doivent être sortis la veille.

Le Point d'Apports Volontaires

Situé route de Pellevoisin, face au petit stade, ce point d'apports volontaires devient un véritable dépotoir.

Nos deux adjoints techniques sont obligés chaque lundi matin de nettoyer des dépôts interdits et incivils.

RAPPEL : Ce point d'apports volontaires permet aux personnes séjournant le temps d'un week-end ou quelques jours dans leur résidence secondaire de déposer avant de partir leurs sacs noirs et/ou leurs sacs jaunes.



Mardi 19 avril 2022

Quant aux habitants permanents, ils peuvent y déposer le verre (bouteilles et bocaux) dans les colonnes à verre. Et c'est tout !

Chacun a des droits mais aussi des devoirs ! Alors respectons les règles qui régissent les points de regroupement et le point d'apports volontaires, les agents d'entretien et notre environnement.

Atelier informatique

Clap de fin pour l'apprentissage au numérique sur tablette.

Depuis 9 semaines Nicolas, intervenant chez Familles rurales et Antoine en service civique, ont initié une dizaine de personnes de Heugnes au maniement d'une tablette numérique.

De nombreux points ont été abordés dans une ambiance fort joyeuse.

Cette session sera suivie par de nouveaux après-midi à la demande des participants.



Le 23 mars, un pot de remerciements en présence de M Philippe KOCHER, maire de Heugnes, était organisé dans la salle de réunion de la mairie, après la remise des diplômes.

Françoise Chesnet

Dons pour l'Ukraine



Les dons faits par les Heugnois et Heugnoises ont été emmenés à la Croix Rouge de Valençay le 15 mars 2022.

Merci pour votre générosité !

Quoi de neuf ?

Jeudi 21 avril a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau site des jardins du Nahon.

(La Haute Berthonnière
36180 Heugnes)

Un moment joyeux et convivial qui a mis à l'honneur une entreprise dynamique de la commune.



REPAS INSOLENT

18 JUIN 2022 - 18H

HEUGNES - PLACE ST MARTIN



Animation
gustative et ludique avec
les Mains Sonores

Prix libre

Réservation au 02 54 39 01 85



UNE ANIMATION INNOVANTE

Le repas insolent est une animation gustative et participative illustrant les inégalités sociales et les interdépendances entre les divers acteurs et pays mondiaux.

D'après une idée originale de l'association Insolens (Lyon), c'est un repas au cours duquel les convives composent eux-mêmes les décisions qui modifieront le destin du monde. Une soirée au cours de laquelle vous êtes tour à tour impliqué, indigné, amusé et sensibilisé !



UNE COMPAGNIE ENGAGÉE

Mains Sonores est une compagnie artistique qui repose sur un enjeu : promouvoir la création artistique comme espace d'interactions intergénérationnelles et interculturelles au travers de créations qui témoignent de la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui.



INFORMATIONS DIVERSES

Horaires perturbés suite à la COVID-19

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Site internet : www.heugnes.fr

Relais bibliothèque : 02 54 38 57 22

E-mail: mediatheque.pellevoisin@orange.fr

Le mercredi de 14 h à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h

Médiathèque d'Écueillé :

02 54 40 59 10

E-mail

: mediatheque.ecueille@orange.fr

Mardi et vendredi de 15 h - 18 h

Mercredi de 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Samedi de 9 h - 12 h

Mission Locale Jeunes :

02 54 07 70 00

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Accueil sans-abri 115

Brigade de gendarmerie d'Écueillé

Accueil le lundi de 14 h à 19 h et le samedi de 8 h à 12 h.

Pour toute urgence, composer le 17

Messes : le dimanche

Pellevoisin : 11h Écueillé : 10h30

Bureau Familles Rurales:

02 54 39 09 27 Permanences :

Mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h à Pellevoisin, 5 bis rue Jean Giraudoux

Conciliateur de Justice :

Mairie de Valençay :

1er et 3ème jeudi du mois.

Contact : tél. 06 30 43 41 16 ou pierre.latour@conciliateurdejustice.fr

Bureau de LA POSTE

Pellevoisin

Du lundi au samedi de 9 h à 11 h 20

Dernière levée du courrier à 15 h

Ramassage des ordures ménagères:

une semaine sur deux .

Vendredi matin (sauf jour férié en semaine, alors ramassage le samedi matin).

Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h à 12 h.

Vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

France Services Valençay : 02 54 29 46 36

MSA : Mutualité Sociale Agricole s'adresser à Valençay au 02 54 29 46 36

Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de la DPDS, prendre rendez-vous au 02 54 00 18 99.

Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21

19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

État civil :

Décès de Monsieur DUPIN Christophe le 04 février 2022

Décès de Monsieur PENIN Richard le 17 février 2022

Décès de Monsieur MACHI Gilbert le 06 avril 2022

Décès de Madame LECLERC Patricia le 14 avril 2022